



# Confédération Générale Du Travail **FORCE OUVRIERE**

Union départementale Force Ouvrière des Bouches du Rhône  
Place Léon Jouhaux – 13232 Marseille cédex 1 – 04 91 00 34 00

Madame, Monsieur le Maire,  
Madame, Monsieur l'adjoint chargé des affaires scolaires,  
Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal.

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le ministère de l'Education nationale propose de mettre en place des stages de remise à niveau pour les élèves de CM1-CM2 pendant les vacances scolaires. Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Bouches du Rhône vous a contactés à ce sujet puisque ces stages auront lieu dans les locaux scolaires, dès les vacances de printemps à venir.

Cette opération pour le moins précipitée se fait sans aucune concertation préalable des organismes paritaires à quelque niveau que ce soit.

Union Départementale des Bouches du Rhône, nous fédérons les syndicats FO du département. Les salariés que nous regroupons sont parents d'élèves, grands-parents d'élèves et c'est à ce titre que nous nous permettons de nous adresser à vous.

Ces stages sont-ils réellement une « chance de plus » pour les élèves en grande difficulté scolaire ?

Au moment où les plus graves menaces pèsent sur le service public d'enseignement, nous sommes en droit d'en douter !

- Tous les jours des enseignants absents ne sont pas remplacés, privant ainsi des milliers d'élèves des heures d'enseignement minimum auxquelles la loi leur donne droit.

- Avec la loi dite Montchamp de 2005, les élèves handicapés et/ou en grande difficulté scolaire sont inscrits et souvent intégrés systématiquement dans les écoles ordinaires. Bien entendu nous sommes pour les intégrations quand cela est possible mais avec cette loi c'est autre chose : les élèves handicapés et /ou en grande difficulté scolaire sont privés des soins et de l'enseignement adaptés auxquels ils ont droit et ces intégrations par défaut perturbent parfois gravement les classes, en particulier quand il s'agit d'élèves avec de graves problèmes de comportement.

- C'est tout le dispositif d'aide aux élèves en difficultés qui est remis en cause, l'enseignant devant gérer la difficulté scolaire « ordinaire » dans sa classe en mettant en place des PPRE (Projet Personnel de Réussite Educative).

- Avec l'annonce des « nouveaux programmes », c'est deux heures d'enseignement en moins pour les élèves.

- Ce dispositif est proposé au moment des opérations de carte scolaire alors que notre département doit « rendre » 5 postes et que les propositions de l'administration prévoient encore des dizaines de fermetures de classes pour la rentrée 2008.

Dans un contexte de réduction des dépenses publiques, nous estimons que ces stages sont un leurre stigmatisant encore un peu plus les élèves en difficulté et les privant du repos indispensable pendant les vacances scolaires !

Par ce dispositif, l'Education nationale, une nouvelle fois, se désengage de ses missions au détriment des municipalités qui vont devoir assurer l'organisation complexe de ces stages (responsabilité, transport, entretien des locaux...).

De notre point de vue, le traitement réel de la difficulté scolaire est de la responsabilité de l'éducation nationale et doit rester dans le temps scolaire.

Remédier à la difficulté scolaire nécessite avant tout des enseignants spécialisés plus nombreux, des classes moins chargées ainsi que l'augmentation et la pérennité des réseaux d'aide et des établissements spécialisés.

C'est à ces conditions que l'Education nationale sera en mesure d'assurer le maximum pour la réussite de tous les enfants.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons :

- de prendre position contre ce dispositif, d'intervenir au niveau national pour obtenir son retrait et refuser sa mise en place dès les vacances de Pâques.
- de vous mobiliser avec les enseignants contre les fermetures de classes éventuelles dans votre commune !

Veillez agréer, Madame, Monsieur, le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général



**Gérard DOSSETTO**